

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° LAS-0128

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 4 février 2019, le règlement suivant :

LAS-0128 Règlement autorisant un centre de la petite enfance sur le lot numéro 2 926 456 et abrogeant le règlement no LAS-0006.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur le 11 février 2019.

DONNÉ À LASALLE, ce 11 février 2019.

Nathalie Hadida Secrétaire d'arrondissement



PUBLIC NOTICE

NOTICE OF COMING INTO FORCE OF BY-LAW NO. LAS-0128

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on February 4, 2019, the following by-law:

LAS-0128 By-law authorizing a Day Care Center on lot 2 926 456 and replacing by-law LAS-0006.

This by-law may be obtained at the office of the Secretary of the Borough, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

This by-law takes effect on February 11, 2019.

GIVEN AT LASALLE, on February 11, 2019.

Nathalie Hadida Secretary of the Borough